

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet :**CCFL – Convention
cadre relative aux
groupements de
commandes –
Renouvellement****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 1^{er} juillet 2026****Séance du 1^{er} juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BEAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Amélie BEAUSSART, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur Bruno DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°108/109 – 07/2026**CCFL – Convention cadre relative aux groupements de commandes –
Renouvellement**

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L. 2113- 8 ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 octobre 2014 portant création d'un groupement de commandes dans le cadre de son schéma de mutualisation ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 portant renouvellement d'un groupement de commandes ;

Exposé des motifs :

Par délibération du 15 octobre 2020, le conseil communautaire de la CCFL a approuvé la création d'un groupement de commandes dans le cadre de la construction de son schéma de mutualisation. Ce dernier ayant pour but de se regrouper pour l'achat de biens et prestations communs de services ou de fournitures.

Par délibération du 24 novembre 2014, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion au groupement de commande.

La précédente convention arrivant à son terme, la Communauté de Communes Flandre Lys propose de reconduire le dispositif et d'approuver la convention constitutive portant sur les familles d'achat suivantes :

- Sel de déneigement,
- Fourniture et pose de peinture routière,
- Achat de matériel de signalisation routière,
- Location de bennes et traitement de celles-ci,
- Transports collectifs
- Achat de matériel pour les services techniques (possibilité d'acquisition de matériel par la CCFL et mise à disposition des Communes)
- Entretien et équipements des véhicules,
- Broyage des accotements, curage des fossés et entretien des espaces verts,
- Vêtements de travail et les EPI,
- Produits d'entretien,
- Fournitures techniques (bois, sable, ciment, tuyaux, serrures...),
- Maintenance des copieurs,
- Frais de télécommunications,
- Achat de raticide,
- Fleurissement, paillage,
- Fourniture de bureau (papier, matériel de bureau...),
- Formations BAFA,
- Formations du personnel,
- Assurances (personnel, dommages ouvrages, protection juridique, RC, automobiles).
- Missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La convention a été conclue pour une durée de 6 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Conformément à ladite convention, il convient de se prononcer sur le renouvellement de la convention cadre, reprenant les éléments du courrier de la commune du 10/06/2026.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de renouveler** l'adhésion au groupement de commandes reprenant les éléments du courrier de la commune du 10/06/2026 ;
- **d'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes tel que présentée en annexe ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Augustine VILLIE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Maire,

Dorothee BERTRAND

